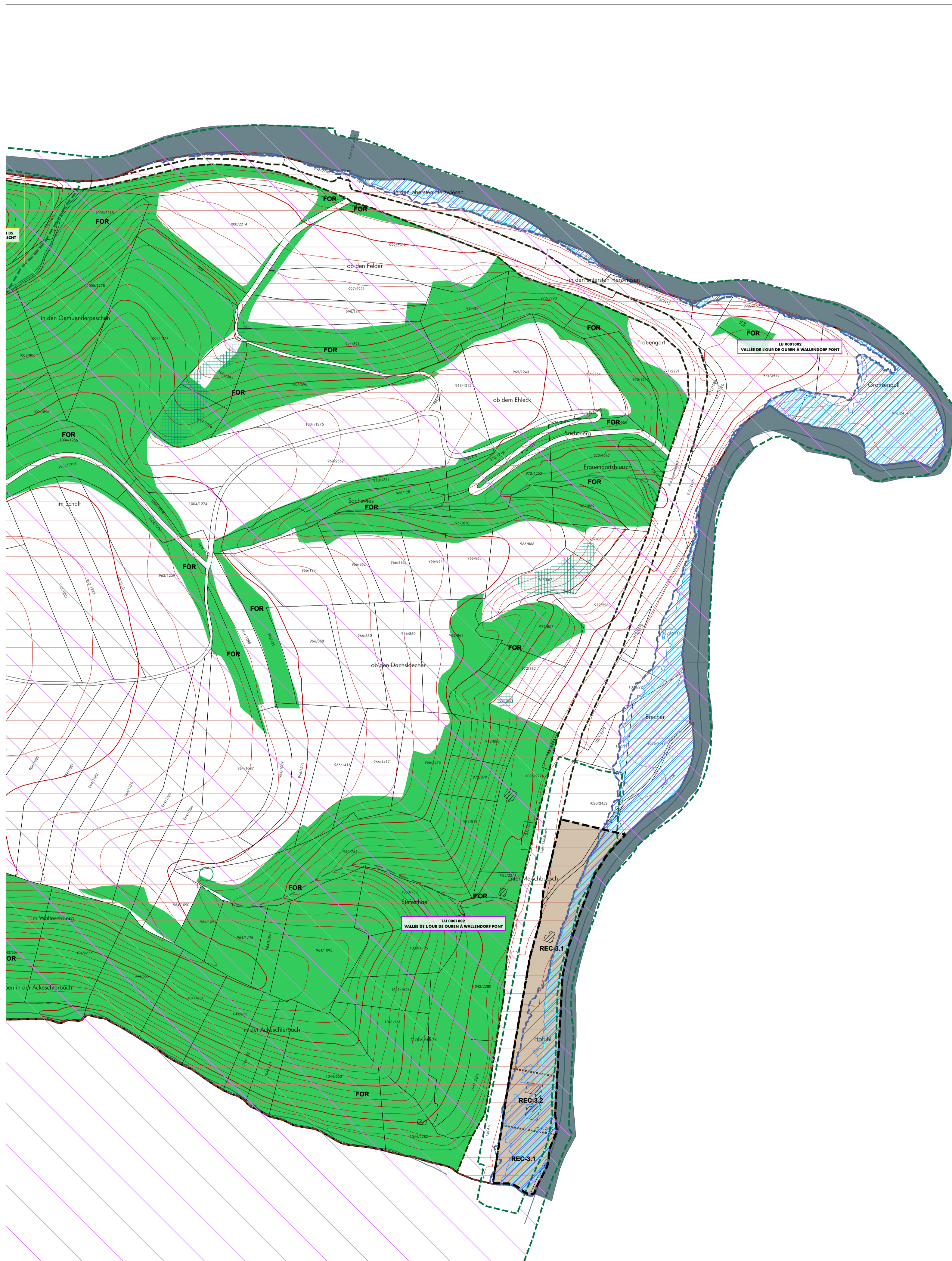


Plan d'aménagement général - Lieu-dit "Brecher" à Wahlhausen



FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-LORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCH (av.2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (diversité de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

- Zones d'habitation**
 - HAB-1** zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
 - MIX-v** zone mixte villageoise
 - MIX-v DP** zone mixte villageoise Dasbourg Pont
 - MIX-r** zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP** zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
 - BEP-et**
- Zones d'activités**
 - ECO-c1** zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-c1 (industrial)** zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
 - ECO-c2** zone d'activités économiques communale type 2
 - ECO-r** zone d'activités économiques régionale
- Zones de sports et de loisirs**
 - REC-1** zone de sports et de loisirs - activités de plein air
 - REC-2** zone de sports et de loisirs - sports
 - REC-3.1** zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
 - REC-3.2** zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
 - REC-5** zone de sports et de loisirs - Parc
- Zones spéciales**
 - SPEC gas** zone spéciale "garage et station-service"
 - SPEC sapinière** zone spéciale "sapinière"
 - SPEC ca** zone spéciale "coopérative agricole"
 - SPEC ess** zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- Zones de jardins familiaux**
 - JAR**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

ZONE VERTE

- AGR** Zones agricoles
- FOR** Zones forestières *
- PARC** Zones de parc public
- VERB** Zones de verdure

Remarque importante:
* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'OS 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différé
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des "servitudes urbanisation"
- N** servitude "urbanisation - milieu naturel" | **Na** servitude "urbanisation - Natura 2000"
- E** servitude "urbanisation - eau" | **Et** servitude "urbanisation - Stationnement"
- P** servitude "urbanisation - paysage" | **Pv** servitude "urbanisation - coulée verte"
- Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)**
couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal**
secteur protégé de type "environnement construit"
- constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
- gabarits d'une construction existante à préserver - à titre indicatif
- Zone de risques naturels prévisibles**
zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain
- Zones d'extraction

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
 - Grands ensembles paysagers "Haute-Sûre - Kischpelt" (Duest) & "Vallée de l'Our" (B) (MAT 02.2021)
 - Couloirs verts "CV06 - Hosingen-Saif" & "CV07 - Hoesheid-Dick" (MAT 02.2021)
 - Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" (MAT 02.2021)
 - Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7) (MAT 02.2021)
 - Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7) & "Sécurisation de la N7 entre le giratoire Frischhof et le giratoire Wempenhaard" (MAT 02.2021)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- zones Natura 2000** - Source: IGC, version 2013
 - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)** LU0001002 "Vallée de l'Our et affluents de Leler à Dasbourg"
 - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)** LU0001005 "Vallées de la Sère, de la Wiltz, de la Clève et du Lallgebach"
 - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)** LU0002003 "Vallée supérieure de l'Our et affluents de Leler à Dasbourg"
 - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)** LU0002013 "Région Kischpelt" (Zone de protection spéciale, telle que transmise aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
 - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)** NF 05 "Kischpelt"
 - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)** NF 13 "Tallengen Freigep Bonhof"

à la protection des sites et monuments nationaux

Source: Liste des SMAN, 2018

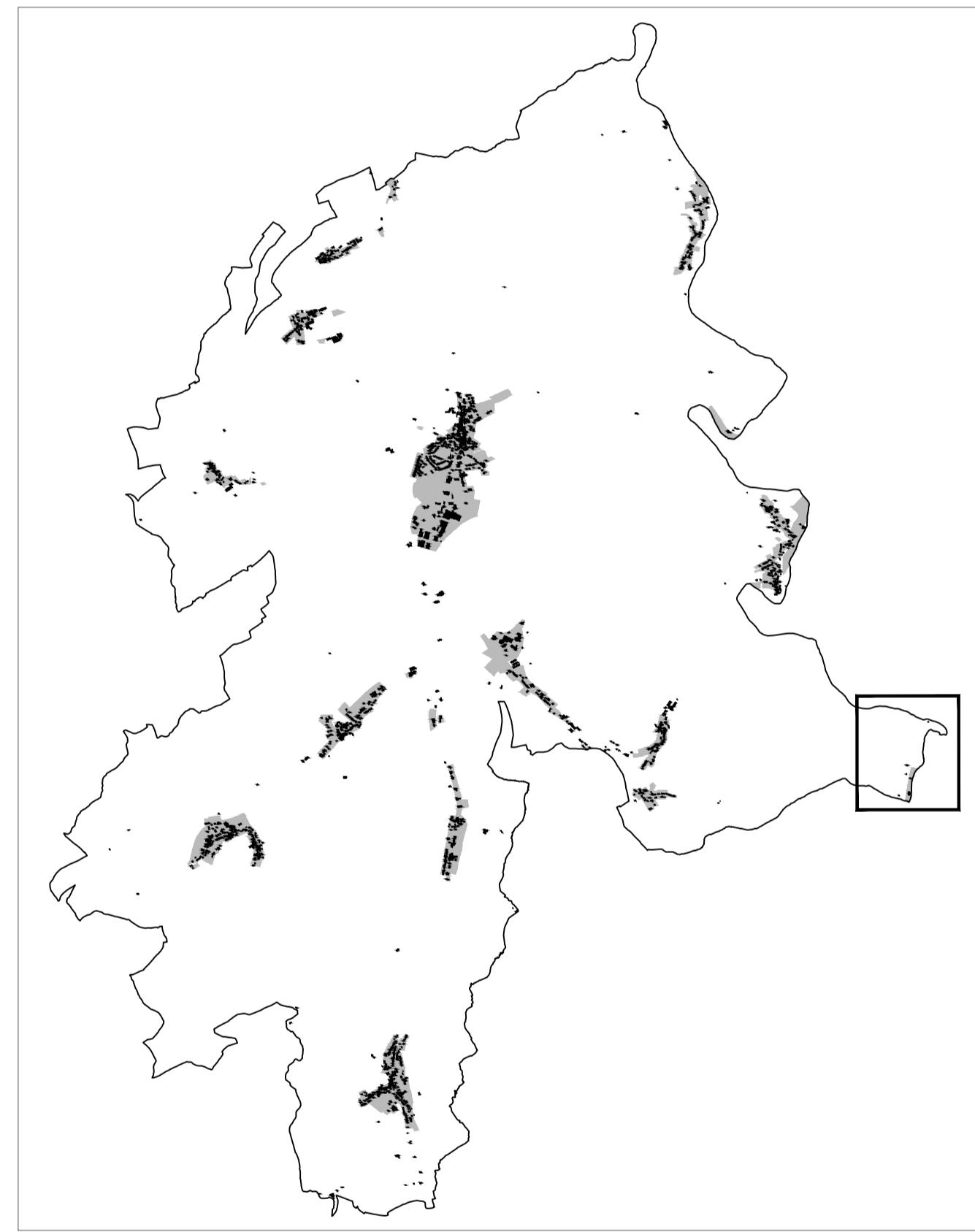
à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

Source: AGE, mai 2014

- HQ 10**
- HQ 100**
- HQ extreme**

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

- Biotopes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17e/ou 20**
- Source: habitats - PROCHROF, CO, et/ou autres; biotopes - milieux couverts MDDI 2014; autres remarquables AEF 2014; biotopes - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées CO3, et/ou autres, Föder Landschaftshilfen 2011 - 2016; contrôle en procédure avec Orthophoto 2017 par CO3
- Art. 17 H** habitat - habitats espèces protégées
 - Art. 17/20 H** habitat - habitats espèces protégées
 - Art. 17 biotope** - éléments surfaciques protégés
 - Art. 17 biotope** - éléments linéaires protégés
 - Art. 17 biotope** - éléments ponctuels protégés
 - Lignes électriques**
 à haute tension Source: BD-LTC 2007



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES
BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES
OS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES

Concept Conseil Communication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage:	Administration communale de Parc Hosingen		
Projet:	Plan d'Aménagement Général		
Objet:	Version coordonnée - Lieu-dit "Brecher" à Wahlhausen		

Modifications ponctuelles	Révisé	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Wahlhausen-Dickt, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/027/2021	21.04.2022	28.02.2022

Échelle:	1 / 2.500	Plan n°:	1208_VC1_pag_BR
Indice:	A	Date:	31.08.2021
Élaboré:	C. Rabe	Contrôlé:	U. Truffer
		Validé:	U. Truffer

Chaque dessin est à utiliser sous réserve de sa validité. Ce plan est un document de travail. Ce plan est soumis à la validation de l'Administration communale de Parc Hosingen. Ce plan est soumis à la validation de l'Administration communale de Parc Hosingen. Ce plan est soumis à la validation de l'Administration communale de Parc Hosingen.